RÉPERTOIRE ÉLECTORAL

Que faire si l'état civil figurant sur votre carte électorale comporte une erreur ? L'état civil qui apparaît sur votre carte électorale est désormais celui enregistré au Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) géré par l'Insee à partir des informations transmises par les communes ou par la sphère sociale. Le RNIPP a pour vocation de vérifier l'état civil officiel des électeurs. Cependant, des erreurs peuvent exister et vous pouvez en demander la correction.
La demande de correction de votre état civil au RNIPP diffère selon votre situation. Si vous êtes né en France métropolitaine, un service est mis à votre disposition sur le site service-public.fr vous permettant de formuler votre demande de correction en ligne.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la documentation suivante : REPERTOIRE ELECTORAL. En cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter les services de la mairie.

MAIRIE DE DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX

Grande Rue
77163 DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX

01 64 04 32 72

Nous contacter

Copyright 2025 Mairie de Dammartin-sur-Tigeaux